



Compte-rendu du Conseil Communautaire du 8 novembre 2011 à Vathiménil

Membres titulaires : 41

Etaient réunis : 35

Nombre de votants : 35

Essey la Côte
Fraimbois

M. Denis FERRY
M. François GENAY
Mme Liliane LECLERC

M. Roger BOULAY
Mme Marie-France LOPPION

Franconville
Gerbéviller

M. Bernard VAUTRIN
M. Daniel BONTEMS
Mme Françoise GUIZOT

M. Dominique GALMICHE
M. Jean-Marie HUEBER
M. Andrée STOECKLIN

Giriviller
Haudonville
Lamath
Magnières

M. Olivier SIMON
M. Michel GRAVIER
M. Bernard GENAY
M. Pascal BURGAIN
M. Milos TESOVIĆ

Mme Bernadette GAUCHE

M. Jean Pierre SCHEIRLINCK

Mattexey
Moriviller
Moyen

M. Remi VUILLAUME
M. Gérard GEOFFROY
M. Francis VILLAUME
Mme Ghislaine POINSARD

M. Frédéric JACQUOT
M. Michel CUNCHE
Mme Véronique PERRIN

Remenoville
Seranville
Vallois
Vathiménil

Mme Adélaïde COSSON
M. Hubert HAGNIEL
M. Philippe ALAVOINE
M. Claude ANDRE
M. Eddy MEHRI

M. Gilles CONTOIS

M. François GUERIN

Venezey
Xermaménil

Mme. Françoise BALLAND
M. Laurent GELLENONCOURT

M. Alain CHOFFEL

Absents excusés :

Isabelle GEORGE (Giriviller), Etienne CREMEL (Lamath), M. Alain BALLY et Philippe PAQUIN (Remenoville), Claudie DEBOMY (Vallois), Thierry BERODIER et Alain SALVI (Xermaménil).

Assistaient également à la séance :

Virginie CONTAL (directrice), Daniel LOPPION (Correspondant presse locale)

François GENAY présente au nom de l'ensemble des élus, ses condoléances à Claude ANDRE suite aux décès de sa maman.

Il salue également la mémoire de Maurice VUILLAUME et tient à lui rendre hommage et le remercier pour son soutien à la communauté de communes, notamment dans le cadre du projet « maison de santé ».

Il présente de plus, les excuses de Jean-Marie LECLERE qui ne peut être présent pour nous accueillir ce soir.

1) Présentation de l'étude réalisée sur le bâtiment Barrés

Madame NICOLAS, architecte du cabinet TOURNIER, présente l'état actuel du bâtiment et les différentes options d'aménagement.

Il est rappelé que l'étude se base sur l'occupation du bâtiment Barrés par 3 établissements :

- La maison de retraite pour un accueil de jour Alzheimer
- L'OPHLM pour 3 logements pour personnes âgées
- La CCM pour une maison des services (siège de la CCM et bureaux pour permanences d'autres services exclusivement).

L'étude a porté sur un aménagement vertical ou horizontal de ces 3 projets.

Les coûts (travaux et frais annexes) concernant l'aménagement en maison des services seraient les suivants :

Option aménagement	Surface disponible	Coût HT
horizontal	291 m2 (1 ^{er} étage)	335 023,20 €
vertical	579 m2 (RDC/1 ^{er} et 2 ^{ème})	343 472,25 € (coût pour aménagement RDC et 1 ^{er})

Bernard VAUTRIN s'interroge sur l'état de la toiture.

Mme NICOLAS précise que la charpente est en bon état mais que la couverture est à refaire complètement. L'urgence est de calfeutrer les châssis de fenêtres pour empêcher les pigeons de nicher et de dégrader davantage la structure.

Philippe ALAVOINE fait remarquer que sur l'option d'un aménagement vertical, le coût est sensiblement le même pour le double de surface.

Francis VILLAUME demande si la CC deviendrait propriétaire.

François GENAY indique qu'à ces coûts il faut ajouter les frais d'acquisition ou de bail emphytéotique.

2) Modification de l'ordre du jour

Délibération n°55/2011 : modification de l'ordre du jour

François GENAY, Président, propose de modifier l'ordre du jour en ajoutant les points suivants :

- *Frais de transport « service civique »*
- *Représentant commission « lecture publique et animation culturelles de la CCM »*

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide de valider cette proposition.

Délibération adoptée à l'unanimité

3) Compte rendu des conseils communautaires du 12 et 19 septembre 2011

Délibération n°56/2011 : approbation du compte-rendu du conseil communautaire du 12 septembre 2011 à Xermaménil

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve le compte rendu du conseil communautaire du 12 septembre 2011 à Xermaménil tel qu'il lui est présenté.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Délibération n°57/2011 : approbation du compte-rendu du conseil communautaire du 19 septembre 2011 à Xermaménil

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve le compte rendu du conseil communautaire du 19 septembre 2011 à Xermaménil tel qu'il lui est présenté.

Délibération adoptée à l'unanimité.

4) Maison des services

Situation

François GENAY rappelle la situation sur le projet maison des services.

Le projet a été travaillé depuis plus d'un an sur la base de différents lieux possibles : la maison Barrés, le site Lamberti et la gendarmerie.

Le site de la gendarmerie a été écarté rapidement compte tenu des travaux nécessaires à réaliser et du prix de vente (244 000 euros en 2008).

Les objectifs poursuivis étaient les suivants :

- Etre accessible à tous
- Renforcer les services à la population
- Améliorer les conditions de travail du personnel, des élus de la CCM et l'accueil du public
- Offrir un espace de rencontres et d'échanges entre les acteurs du territoire
- Assurer une antenne de services publics sur le territoire dans le cadre d'un élargissement du périmètre

Les demandes de subventions ont été réalisées sur la base d'un projet sur le site Lamberti, plus favorable et répondant au souhait d'avoir une maison des services évolutive en maison de santé par la suite. Le coût avait été estimé à 600 000 euros HT (tout compris).

Le Conseil général a donné un avis favorable à ce projet par la Dotation d'Investissement (91 250 euros) et par la DAPRO (120 000 euros). Les ordres de services de travaux doivent être transmis au Conseil général avant le 15 juin 2012, pour ne pas perdre le bénéfice de ces subventions ; aucun report de délais de ces subventions n'est possible.

La commune de Gerbéviller, lors de son conseil du 5 novembre est revenue sur sa délibération mettant à disposition de la CCM le site de Lamberti.

Daniel BONTEMS explique que les élus de Gerbéviller sont plutôt favorables à un projet sur la maison Barrès, étant un bâtiment au centre de la commune.

Concernant Barrès, l'OPHLM se positionnera définitivement qu'au cours du 1^{er} semestre 2012, ce qui d'une part entrainerait un surcoût pour la CCM en cas de réponse négative et d'autre part rend difficile la tenue des délais exigés. En effet, il est nécessaire de réaliser les travaux de façon coordonnée entre les 3 intervenants. De plus, le choix de Barrès nécessite de lancer une procédure de recrutement d'architecte, qui ne pourra pas être validée avant Noël, donc sans possibilité de réaliser un projet complet pour le 15 juin.

Débat

François GENAY comprend la position de la commune de Gerbéviller mais regrette le changement de position tardive, rendant impossible l'utilisation des subventions obtenues sur un autre projet quel qu'il soit.

Daniel BONTEMS indique que la situation a évolué dernièrement et que la délibération d'avril avait déjà été prise de façon réticente.

Michel CUNCHE ne comprend pas. Il pensait que nous devions prendre la décision entre Lamberti et Barrès aujourd'hui.

François GENAY rappelle que la consultation pour l'architecte a été lancée sur le site Lamberti et avec la contrainte de maison des services évolutive. Le respect des délais et cette contrainte étaient possibles sur le site Lamberti. Si le choix se porte sur Barrès, il faut reprendre le projet à zéro, et rechercher d'autres subventions. Actuellement, le site Lamberti n'étant plus mis à disposition, les subventions sont perdues. Nous avons donc aujourd'hui le temps de retravailler le projet.

M. GASSER demande si le conseil général a bien pris en compte la problématique et l'enjeu de réaliser des travaux et d'occuper Barrès.

François GENAY répond que la règle est la même pour tous et que le CG ne dérogera pas à cette règle.

Daniel BONTEMS indique que l'acquisition et des travaux pourraient être réalisés rapidement à la gendarmerie. Cela ne devrait pas prendre 6 mois et éviterait de perdre les subventions !

Monsieur GASSER, directeur de la maison de retraite, rappelle que les travaux faits sur le bâtiment Barrès en 1989 sont encore amortis actuellement et pèsent donc sur les finances de l'établissement et donc du contribuable.

Pascal BURGAIN pose la question des objectifs à atteindre. Souhaitons-nous une maison des services répondant aux objectifs fixés plus haut ou non ?

François GENAY propose un tour de table.

Eddy MEHRI dit que si on dépasse le budget alloué, ça ne sert à rien.

Philippe ALAVOINE est favorable à la création d'une maison des services si celle-ci est transformable en maison de santé par la suite. Il ne souhaite pas un aménagement à n'importe quel prix.

Bernadette GAUCHE : les 600 000 euros représentaient une somme importante. Il est nécessaire d'avoir une maison des services communautaires. Le bâtiment Barrès serait bien mais il est dommage que tout le monde ne puisse pas démarrer en même temps. Pourra-t-on avoir les mêmes subventions en 2012 ?

François GENAY indique que la subvention « DII 2008-2011 » est définitivement perdue. Concernant la DAPRO, il faudra re-solliciter le conseil général, celle acquise étant également perdue. Compte-tenu des contraintes budgétaires actuelles du conseil général, il doute de l'octroi d'une nouvelle aide au titre de la DAPRO sur ce type de projet.

Pascal BURGAIN informe que le groupe « services » a émis un avis défavorable sur un aménagement sur Barrès, compte tenu de la contrainte exigée par le conseil communautaire lors de la réunion de

septembre ; à savoir le fait d'avoir une maison évolutive. Le bâtiment Barrès engendrerait de plus des difficultés liés au bail ou à la co-propriété.

Bernadette GAUCHE souligne de plus les difficultés de stationnement rue Barrès.

François GENAY indique que la commune de Gerbéviller va réaliser des places de stationnement ruelle du Jard, ce qui règle en partie ce problème.

Michel GRAVIER pense qu'il est important d'avoir une maison communautaire pour avoir des services accessibles et fonctionnels sur le territoire.

Rémi VUILLAUME pense que l'aménagement sur Barrès est compliqué. Il faudrait voir pour acheter une maison dans Gerbéviller ou louer. Une maison des services est nécessaire sur le moyen terme.

Frédéric JACQUOT souhaite que soit précisé le contenu de la maison des services.

Pascal BURGAIN répond que la maison des services accueillerait les bureaux de la CCM ainsi que des permanences d'autres services, tels que l'ADMR, l'assistante sociale, la mission locale. Tous les services contactés ont émis un avis favorable pour intégrer un lieu plus accessible et plus adapté.

Frédéric JACQUOT est favorable à ce projet mais pas à n'importe quel prix.

Ghislaine POINSARD est favorable à une antenne sur notre territoire, projet à adapter en fonction de nos finances.

Francis VILLAUME est pour une maison des services. Gerbéviller n'est pas le centre. D'autres communes peuvent peut être accueillir ce projet. Voir si possibilité de location ou d'un investissement bien placé.

Véronique PERRIN est pour la création d'une maison de services. Elle était très favorable à l'investissement sur le site de Lamberti. Sur Barrès cela ne lui semble pas judicieux. Voir pour une location, via un particulier ou une autre collectivité.

Adélaïde COSSON pense que Barrès n'est pas adapté. Elle est pour une antenne et une maison des services.

Hubert HAGNIEL indique que la DII 2012-2014 est valable pour 3 ans. Il n'y a donc pas d'urgence à se positionner maintenant.

Andrée STOECKLIN et Françoise GUIZOT sont favorables à la création d'une maison des services.

Daniel BONTEMS propose d'acheter un bâtiment et de faire rapidement des travaux dedans pour ne pas perdre le bénéfice des subventions acquises.

Jean-Marie HUEBER pense qu'une location serait une solution transitoire. Il est pour le maintien de services sur le territoire.

Dominique GALMICHE est favorable à la création d'une maison des services.

Roger BOULAY également mais pas à Barrès.

Denis FERRY est pour avoir une maison de services mais en location.

Gilles CONTOIS est favorable à une maison des services, pas forcément à Gerbéviller.

Milos TESOVIC et Jean-Pierre SCHEIRLINCK sont favorables au projet fixé initialement. Faire maintenant l'étude sur une location ou un investissement.

Olivier SIMON pense qu'une location est une bonne alternative.

Gérard GEOFFROY trouve dommageable la situation actuelle et propose une location.

Michel CUNCHE est favorable à une maison des services. Prenons le temps de bien réfléchir aux différentes options.

Bernard VAUTRIN pense qu'il ne faut pas investir dans le « vieux ». Il préfère faire dans du neuf. Il demande si la commune de Gerbéviller est vendeuse du site Lamberti ou non. Il regrette que les résultats de l'étude arrivent si tardivement.

François GENAY répond que la commune ne souhaite plus se séparer du site Lamberti (ni mise à disposition, ni vente).

Mme NICOLAS répond que l'intégration du projet « maison des services » s'est faite tardivement.

(nb : depuis mi 2010, des contacts et discussions sont engagées avec la maison de retraite. Les besoins en surface ont été transmis à la maison de retraite en Août 2010).

François GENAY rappelle les différentes démarches effectuées par rapport au bâtiment Barrès. En 2010, la CCM a demandé au CAUE d'apporter des conseils à la maison de retraite. Le CAUE avait préconisé de lancer un appel à candidature à différents opérateurs immobiliers. La maison de retraite n'a pas souhaité suivre cette piste.

La maison de retraite a ensuite sollicité la CCM pour une étude sur les différentes options d'aménagement incluant un accueil de jour pour Alzheimer et des appartements pour l'OPHLM.

La possibilité d'accueil des bureaux de la CCM, non souhaité initialement sur ce bâtiment, a été évoquée dès Aout 2010.

Françoise BALLAND est pour la création d'une maison des services mais pas sur Barrès.

Alain CHOFFEL était favorable à ce projet sur le site Lamberti mais pas sur Barrès. Aujourd'hui, il faudrait voir pour une location. De plus, il ne comprend pas comment une commune peut revenir sur une décision.

Claude ANDRE pense qu'il est nécessaire d'avoir une maison de services sur le territoire, qu'il y ait fusion ou pas avec la CCL. Il est sceptique sur un aménagement sur Barrès et propose de travailler sur un autre projet. « On se plaint partout que les services publics partent à la ville. On a la possibilité de faire un projet pour les maintenir. Il faut le faire ».

François GUERIN est favorable à la création d'une antenne sur la CCM. Il faut trouver une autre solution. L'aménagement de Barrès est trop cher pour quelque chose qui ne sera pas totalement adapté.

Liliane LECLERC dit que c'est une priorité d'avoir quelque chose sur le territoire.

Marie-France LOPPION indique qu'il faut une maison des services sur le territoire pour avoir des services publics qui restent sur la CCM. Aujourd'hui, nous avons le temps de réfléchir. Elle trouve dommage que Gerbéviller soit revenu sur sa position. Elle est choquée de cette décision et pense que cela pose une question de confiance sur les décisions que prennent les élus.

Bernard GENAY rappelle sa position évoquée lors du conseil de septembre. Nous sommes dans une période d'évolution de l'intercommunalité et de construction d'une nouvelle entité avec le Lunévillois. Compte tenu de cela, le projet de maison des services était inopportun. La proposition d'Hubert HAGNIEL d'évolution en maison de santé était un palliatif. Lors du Bureau, il était favorable à Barrès car le travail tripartite (CCM/OPHLM et maison de retraite) est intéressant. De plus, le bâtiment Barrès est un bâtiment emblématique (il aurait fallu se poser la question de la reconversion de ce bâtiment à l'époque de la création de la nouvelle maison de retraite).

Il faudra des services sur le territoire. Si Barrès n'est pas possible, voir pour une location.

Pascal BURGAIN réaffirme le besoin de services sur le territoire. Un travail est engagé avec la CCL. Est-ce pour autant que l'on souhaite un désert sur le territoire ?

Il est nécessaire de relancer le groupe « services » sur cette question, approfondir le sujet, récolter davantage d'informations sur le territoire pour mieux appréhender les besoins.

Laurent GELLENONCOURT est favorable à la création d'une maison des services. Pourquoi ne pas aller sur du locatif.

François GENAY reste favorable à la création d'une maison des services. Il propose de rechercher une location dans un premier temps et de missionner le groupe « services » sur ce projet, sans totalement éluder le projet sur le bâtiment Barrès.

Il s'étonne de la position actuelle du conseil communautaire qui positionne la création d'une maison de services comme étant un projet prioritaire alors qu'en septembre, le projet ne faisait pas l'unanimité.

Philippe ALAVOINE indique qu'il faudrait savoir si Barrès pourrait être évolutif.

Bernard VAUTRIN demande ce que deviennent les autres projets sur Barrès si la CCM ne va pas dans ce bâtiment.

Le groupe « services » étudiera les différentes possibilités : location, investissement sur Barrès ou en d'autres lieux.

Compte-tenu de l'impossibilité d'aménager le site Lamberti, il est nécessaire de prendre une délibération déclarant la procédure de recrutement de l'architecte sans suite.

Délibération n°58/2011 : Maison des services : arrêt procédure de recrutement maître d'œuvre
La Communauté de Communes de la Mortagne a lancé une procédure de recrutement d'une équipe de maîtrise d'œuvre concernant le projet de maison de services sur le site de l'ancienne ferme de Lamberti à Gerbéviller.

Vu la délibération de la commune de Gerbéviller du 5 novembre refusant la mise à disposition du site de l'ancienne ferme de Lamberti à la Communauté de Communes de la Mortagne, la procédure de recrutement de l'équipe de maîtrise d'œuvre est déclarée sans suite.

Après en avoir délibéré, les délégués communautaires :

- Acceptent de déclarer sans suite la procédure de recrutement d'une équipe de maîtrise d'œuvre sur le projet « maison des services » sur le site de la ferme de Lamberti.

- Donnent pouvoir au président pour informer les candidats de cette décision.

Délibération adoptée à l'unanimité.

5) Cours d'eau

Laurent GELLENONCOURT présente le cahier des charges concernant les travaux prévus sur les affluents : Censal, Laxat, Moranviller, Landécourt, Boiré, Pré Varé, Belvitte, Etang. Le coût est estimé à 160 848 €HT. Le Conseil Général a attribué une subvention de 47 000 euros. L'Agence de l'eau sera sollicitée à hauteur de 50%. Pour cela il est nécessaire de lancer l'appel d'offres, l'agence de l'eau ne se positionnant que sur des tarifs précis et non sur des estimations.

En complément des prix pour la réalisation des travaux prévus, il sera demandé des tarifs pour l'enlèvement des embâcles et le traitement des atterrissements (réalisation sous réserve des besoins et de la position de l'Agence de l'eau).

Une clause d'insertion sera incluse dans le marché représentant 20% du temps de travail, soit un équivalent temps plein.

Les travaux de restauration comprennent :

- le traitement global de la végétation rivulaire et la gestion sélective des embâcles,
- la réalisation de plantations (avec localement : mise en place de clôtures de protection contre le bétail, talutage de berge, mise en place de géotextile biodégradable),
- la réalisation d'abreuvoir empierrés (blocs de pavage ou variante) et délimités par des barrières en bois et du tunage rustique côté ruisseau
- la réalisation d'une protection de berge sur la Mortagne : pied de berge en enrochements, boudins de géotextile et lits de plançons de saules, sur 50 ml.

Calendrier :

- lancement appel d'offre : 14 novembre
- choix de l'entreprise : conseil de décembre
- début des travaux : automne 2012.

Les offres seront jugées à 50% sur la valeur technique et 50% sur la valeur financière.

Il est précisé que l'entretien des cours d'eau incombe normalement aux propriétaires, qui le sont jusqu'au milieu du lit du ruisseau. La déclaration d'intérêt générale obtenue suite à enquête publique par la CCM lui permet d'intervenir en lieu et place des propriétaires.

Bernard GENAY demande à quoi correspondent les 3 niveaux d'interventions sur les cours d'eau et les conditions pour la réalisation des travaux sur les abreuvoirs.

Laurent GELLENONCOURT répond que cela est fonction de l'état des berges et correspond à des natures de travaux différents.

François GENAY complète en indiquant que les travaux sur les abreuvoirs se feront avec l'accord des agriculteurs et qu'une contre partie consistant à poser une clôture le long de la berge leur sera demandée. Une convention sera signée avec les volontaires pour ces travaux.

Délibération n°59/2011 : Lancement appel d'offres pour les travaux sur les affluents des cours d'eau

La Communauté de Communes de la Mortagne a réalisé en 2007 une étude de restauration et d'entretien de la Mortagne et de ses affluents.

Un premier programme de travaux a été réalisé en 2009 et 2010 sur la Mortagne. Un second programme est à envisager sur les affluents pour les années 2011/2012.

Le maître d'œuvre pour l'ensemble du programme est le bureau d'études SINBIO.

Le montant prévisionnel des travaux et de la maîtrise d'œuvre est de 160 848 € HT.

Le conseil général soutient cette action à hauteur de 47 000 euros.

Afin d'affiner les demandes de subventions, il est nécessaire de lancer les appels d'offres concernant la réalisation de ces travaux.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire :

- Donnent pouvoir au Président pour lancer l'appel d'offres pour le recrutement de l'entreprise chargée de la réalisation des travaux sur les affluents

- Valident le dossier de consultation des entreprises qui leur a été présenté

- Autorisent le président à demander les subventions nécessaires à la réalisation de ces travaux

- Donnent pouvoir au Président pour signer tous les documents relatifs à cette décision.

Délibération adoptée à :

- 34 voix Pour

- 1 voix contre : Eddy MEHRI (Vathiménil).

6) Economie

Bernard GENAY informe que le groupe « économie » souhaite créer une aide directe aux artisans, commerçants et agriculteurs (sauf jeunes agriculteurs).

Le projet de règlement est distribué au cours de la séance. Les délégués sont invités à en prendre connaissance et à apporter leurs remarques lors du prochain conseil communautaire.

Cette aide interviendrait en complément de l'aide du conseil général, le principe étant : la CCM apporte 1 euro, le CG apporte 2 euros.

La proposition est d'apporter une aide de 10% sur un montant de travaux plafonné à 10 000 euros HT.

Le budget global pour cette action serait de 10 000 euros de fonds propres de la CCM.

Bernard VAUTRIN demande à ce qu'une réunion du groupe économie soit programmée sur ce sujet.

Gérard GEOFFROY demande par quoi est motivée la demande de fourniture du bilan de l'entreprise.

Bernard GENAY répond que le bilan présente l'inventaire et permet de connaître la santé de l'entreprise. Dans la mesure où le renouvellement de matériel n'est pas éligible, il est nécessaire d'avoir un regard sur le patrimoine de l'entreprise.

François GENAY argumente par le fait qu'il s'agit de fonds publics et qu'il est normal d'avoir un regard sur la santé de l'entreprise.

Véronique PERRIN demande pourquoi les jeunes agriculteurs ne sont pas éligibles.

François GENAY répond qu'il s'agit des critères du Conseil Général.

7) Ordures ménagères

↳ Ester en justice

François GENAY informe que l'association Vigie Citoyenne a également déposé un recours au Tribunal Administratif (TA) contre les délibérations n°36 et 37 de l'année 2011.

Délibération n°60/2011 : Ester en justice / Ordures ménagères

Le Président François GENAY informe le conseil d'une requête présentée au Président du Tribunal administratif de Nancy, par l'association VIGIE CITOYENNE représentée par son président Pascal GEORGES, demandant l'annulation des délibérations du 27 juin 2011 n°36/2011 fixant les tarifs de redevance incitative pour le second semestre 2011 et n°37/2011 validant le règlement du service ordures ménagères.

L'association VIGIE CITOYENNE soutient qu'en créant deux montants de part fixe dépendant du nombre de personnes au foyer, la Communauté de Communes de la Mortagne engendre une discrimination entre foyers de 1 à 3 personnes et foyers de 4 personnes et plus, discrimination qui ne se justifierait pas par la réalité du service apporté.

Le président de la Communauté de Communes de la Mortagne rejette cet argument : la différence de part fixe entre foyers de 1 à 3 personnes et 4 personnes et plus s'explique par la différence de coût pour la collectivité. En effet les coûts fixes du service déchets (collecte des ordures ménagères et du tri sélectif, accès à la déchetterie de Lunéville principalement) sont facturés à la Communauté de Communes de la Mortagne en fonction du nombre d'habitants.

La Communauté de Communes de la Mortagne a choisi une solution intermédiaire entre une part fixe unique et une part fixe au nombre de personnes au foyer en retenant 2 parts fixes correspondant à 2 tranches de foyers et au volume du bac attribué.

M. le Président demande donc au conseil communautaire de l'autoriser à ester en justice au nom de la Communauté de Communes de la Mortagne, et d'engager les dépenses nécessaires.

*Le conseil communautaire,
Après avoir entendu l'exposé de M. le Président;*

Considérant que le conseil communautaire est responsable de toutes les dépenses pour défendre ses intérêts ;

Considérant que la prétention de l'association VIGIE CITOYENNE ne peut qu'être repoussée au vu des arguments pré-cités ;

- Invite M. le Président à défendre la communauté de communes à l'instance engagée par L'association VIGIE CITOYENNE devant le Président du Tribunal administratif. (article L.5211-9 du code général des collectivités territoriales).

- Autorise M. le Président à prendre toute mesure pour assurer la désignation d'un avocat qui représentera la Communauté de Communes de la Mortagne devant le Tribunal administratif de Nancy.

Délibération adoptée à l'unanimité.

↪ Décision Modificative

Compte tenu des affaires en cours au TA, il est nécessaire d'inscrire les crédits correspondants aux frais d'avocat au budget.

Décision Modificative n°2 : frais avocat

FONCTIONNEMENT

	<i>Dépenses</i>	
<i>Cpte 6226 : honoraires</i>		<i>+ 4485 €</i>
	<i>Recettes</i>	
<i>Cpte 778 : autre produits</i>		<i>+ 4485 €</i>

Délibération adoptée à l'unanimité.

François GENAY informe que GROUPAMA remboursera les frais d'avocat. Cependant une franchise de 377,65 euros par affaire restera à la charge de la collectivité.

↪ Décision Modificative

Nécessité de faire une décision modificative concernant l'amortissement des bacs achetés par la CCM sur le précédent contrat OM et repris par Barisien lors du changement de prestataire.

Décision Modificative n°3 : réforme bacs

INVESTISSEMENT :

	<i>Recette</i>	
<i>Cpte 2188</i>		<i>+ 269,95</i>

FONCTIONNEMENT

	<i>Dépenses</i>	
<i>Cpte 675 :</i>		<i>+ 269,95 €</i>

Délibération adoptée à l'unanimité.

↪ Pouvoir de police

La loi de réforme territoriale de décembre 2010 indique que les pouvoirs de police concernant les compétences « ordures ménagères, assainissement et gens du voyage » seront transférés automatiquement au 1^{er} janvier 2012 aux présidents de communauté de communes ayant les compétences correspondantes, sauf si une commune membre refuse ce transfert.

La CCM est concernée par le pouvoir de police relatif aux ordures ménagères.

François GENAY souhaite que ce pouvoir reste au niveau des communes car le maire est la personne la plus habilitée à régler les litiges sur sa commune.

Il invite les communes à mettre cette question à l'ordre du jour de leur prochain conseil municipal pour faire part de leur position à ce sujet.

8) Maison de santé

Pascal BURGAIN informe qu'une décision modificative est nécessaire sur le budget de la maison de santé. Il est précisé que cela n'impacte en rien le montant global prévu des travaux. Il s'agit de basculement entre les lignes budgétaires et d'une correction suite à une erreur de report de crédits entre 2010 et 2011.

Décision modificative : Maison de santé

Afin de pouvoir payer les entreprises, il est nécessaire de procéder à une décision modificative comme suit :

<i>En dépenses</i>		<i>En recettes</i>	
<i>Cpte 2031</i>	<i>- 9592 €</i>	<i>Cpte 1323</i>	<i>+2800 €</i>
<i>Cpte 2313</i>	<i>+ 12 392 €</i>		

Décision adoptée à l'unanimité.

9) Canoë Kayak

Pascal BURGAIN présente la demande de subvention du club de canoë kayak pour l'acquisition d'un minibus.

Dominique GALMICHE précise que la descente touristique a été testée sur une période de 3 semaines cet été et que le produit a beaucoup plus. Cette activité nécessite une logistique plus importante et inclut le transport des participants. Afin de poursuivre cette activité, il est nécessaire d'investir dans un minibus fiable.

Avant de procéder au vote, il est demandé à Dominique GALMICHE de se retirer et de ne pas prendre part à la délibération.

Andrée STOECKLIN indique que la commune de Gerbéviller a décidé d'octroyer une subvention de 1000 euros au club pour ce projet.

Délibération n°61/2011 : Canoë Kayak : subvention

En application de l'article 2131-11 du CGCT, le Président demande à Dominique GALMICHE, président du club de Kayak, de se retirer.

Le club de Kayak de la Mortagne a sollicité une subvention pour l'acquisition d'un véhicule (coût de 7000 euros).

Le club a mis en place cet été une offre de loisirs sur la Mortagne, proposant aux touristes des descentes accompagnées entre Magnières et Gerbéviller.

Le club participe de plus à de nombreuses activités en partenariat avec la CCM : agir sport, projet « eau » avec les écoles, journée « mollets et pagaies » pour les jeunes...

Compte tenu de l'engagement du club et de sa volonté de mettre en place des actions à l'échelle intercommunale, les membres du Bureau proposent d'octroyer une subvention de 1000 euros.

Après en avoir délibéré, les délégués communautaires :

- Acceptent d'octroyer une subvention de 1000 euros au club de Kayak de la Mortagne pour l'acquisition d'un véhicule*
- Informent que cette aide sera versée sur justification de l'achat*
- Décident d'inscrire les crédits nécessaires au budget 2012*
- Donnent pouvoir au président pour informer le Président du club de cette décision.*

Délibération adoptée à l'unanimité.

10) Régie de recette

Délibération n°62/2011 : Tarifs d'entrée au cirque plume

La Communauté de Communes de la Mortagne a organisé le dimanche 26 juin une sortie à destination des jeunes et des familles au spectacle « L'atelier du peintre » du Cirque Plume à Epinal.

La Communauté de Communes prend en charge le transport en bus et 50% du prix d'entrée pour les mineurs. Ayant dû acheter par avance les places de spectacle, la Communauté de Communes a créé une régie de recettes pour les refacturer aux participants au tarif suivant :

- adultes : 21€ (tarif plein)
- jeunes de 15 à 18 ans : 10,50€ (participation de 10,50€ de la C.C.M.)
- jeunes de moins de 15 ans : 6€ (participation de 6€ de la C.C.M.)

Après en avoir délibéré, les délégués communautaires :

- Valident ces tarifs,
- Donnent pouvoir au président pour signer tout document relatif à cette décision.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Délibération n°63/2011 : Tarifs seniors en vacances

La Communauté de Communes de la Mortagne a organisé un voyage à destination des seniors du territoire, en partenariat avec l'ANCV, du 28 septembre au 6 octobre 2011.

La Communauté de Communes paye directement les différents prestataires et refacture aux personnes participant aux tarifs suivants :

- transports : 80 €/ personne
- senior bénéficiant de l'aide ANCV : 180 €/personne
- senior ne bénéficiant pas de l'aide ANCV : 360 €/personne
- assurance : 15 €/personne

Ces montants sont perçus par le biais de la régie de recette créée à cet effet.

Après en avoir délibéré, les délégués communautaires :

- Valident ces tarifs,
- Donnent pouvoir au président pour signer tout documents à cette décision.

Délibération adoptée à l'unanimité.

11) Urbanisme

Laurent GELLENONCOURT informe les communes qu'une journée de travail entre les élus sur les questions d'aménagement des communes est programmée le 30 novembre.

Le coût a été estimé à 700 euros (prise en charge des frais de déplacement de l'intervenant témoin, frais de repas, bus).

Il est demandé aux élus intéressés de s'inscrire rapidement, pour des questions d'organisation.

Délibération n°64/2011 : Organisation d'une formation « Urbanisme communal et intercommunal »

Le groupe de travail « urbanisme » de la Communauté de Communes de la Mortagne met régulièrement en place des formations et actions d'accompagnement des communes dans l'élaboration de leurs documents d'urbanisme.

Dans ce cadre il organise le mercredi 30 novembre 2011 une journée de travail à laquelle tous les maires, délégués communautaires et partenaires de la C.C.M. sont invités pour réfléchir à l'intérêt de travailler ensemble sur l'urbanisme, aux échelles communale et intercommunale.

La question centrale de cette journée sera la suivante : « Comment renouveler l'habitat existant face au vieillissement de la population et à l'accueil de nouveaux habitants, tout en valorisant le patrimoine architectural et paysager ? Accompagner une population vieillissante et attirer des habitants plus jeunes suppose de réfléchir aux services dont ils ont besoin et au cadre de vie. Comment anticiper cela ? »

Cette journée est préparée et animée en partenariat avec Mairie Conseils. Elle se déroulera en deux temps :

- *matin : visites dans 2 ou 3 communes de la C.C.M où les élus sont confrontés à un point particulier lié au sujet ci-dessus,*
- *après midi : témoignage de M. Jean Louis DUBOIS, Vice président de la Communauté de Communes du Pays d'Alby-sur-Chéran (74) ayant travaillé sur ce sujet, et discussion sur les besoins des communes pour répondre aux enjeux cités.*

Pour l'organisation de cette journée, un certain nombre de dépenses seront nécessaires (remboursement des frais de déplacement de l'intervenant élu, repas, déplacement en bus) pour un montant total maximum de 700€. Mairie Conseils prend en charge les frais des animatrices du réseau.

Après en avoir délibéré, les délégués communautaires :

- *Valident l'organisation de cette journée,*
- *Valident le montant prévisionnel des dépenses,*
- *Donnent pouvoir au président pour signer tout document relatifs à cette décision.*

Délibération adoptée à l'unanimité.

12) Transport

Délibération n°65/2011 : Prise en charge frais de transport « service civique »

La loi du Grenelle de l'environnement oblige les collectivités à prendre en charge 50% des frais de transports de leurs salariés, si ceux-ci utilisent des transports collectifs.

La CCM a mis en place un service civique pour travailler sur l'élaboration de plaquettes touristiques. Ce type de statut de rentre pas dans l'obligation des collectivités pour la prise en charge du transport.

Cependant, en raison du travail effectué et par soucis d'égalité de traitement entre les membres du personnel de la collectivité, il est proposé de prendre en charge 50% des frais de transports collectifs engagés par Anastasie MARBOT sur le trajet domicile-travail.

Après en avoir délibéré, les délégués communautaires :

- *Acceptent la prise en charge de 50% des frais de transport collectif de Mlle Anastasie MARBOT*
- *Donnent pouvoir au président mettre en œuvre cette décision.*

Délibération adoptée à l'unanimité.

13) CCL

Délibération n°66/2011 / Désignation représentants à la commission « lecture publique et animations culturelles de la CC du Lunévillois ».

La Communauté de Communes du Lunévillois a créé par délibération n°2011-112 du 21 septembre 2011, une commission « lecture publique et animations culturelles ». Dans le cadre de la réflexion d'un rapprochement ultérieur avec la CC Mortagne, elle invite des représentants élus de la CC Mortagne à participer aux travaux de cette commission.

Après en avoir délibéré, les délégués communautaires :

- *Désignent Marie-France LOPPION et Pascal BURGAIN pour représenter la CC Mortagne au sein de la commission « lecture publique et animations culturelles de la CC du lunévillois ».*

Délibération adoptée à l'unanimité.

14) Questions diverses

↳ Point culture et transport

Suite aux débats et questions soulevées lors du Bureau, François GENAY a demandé à Pascal BURGAIN de faire un point sur les animations culturelles ainsi que le travail effectué sur la question du transport.

Il souligne que les animations culturelles ne représentent pas un coût important pour la CCM et constituent une marque de reconnaissance de notre territoire vis-à-vis de l'extérieur et ne nous empêche pas de faire d'autres projets.

Pascal BURGAIN donne quelques chiffres concernant les animations culturelles.

En 2010, les animations ont représenté un investissement global sur le territoire de 16 146 euros, dont 3 843 euros sur les fonds propres de la CCM, soit 0,83 euros/habitants.

En 2011, l'investissement global sur le territoire a été de 10 474 euros, dont 2 502 euros de reste à charge sur les fonds propres de la CCM, soit 0,54€/hab.

Ces montants représentent peu d'argent au regard notamment de la participation des habitants.

Ils représentent de plus des subventions aux associations du secteur ou la mise en place d'actions en direction des jeunes.

Concernant la reprise du minibus du CCAS, Pascal BURGAIN indique que la commune de Gerbéviller n'a pas fait la demande de reprise par la CCM.

Daniel BONTEMS indique la commune n'est pas obligée de formuler de demandes sur la reprise des services mis en place par la commune. C'est la même question sur les repas du CCAS.

Lors du bureau de mars 2010, François GENAY posait la question du devenir du minibus suite au départ en retraite du chauffeur. Il a été répondu que le minibus serait toujours disponible, la commune embauchant une autre personne.

Parallèlement, un travail à l'échelle du Pays pour reprendre le service s'est effectué. A partir de 2012, ce service sera intégré dans le transport à la demande mis en place à l'échelle du Pays, avec le financement de la CCM. On ne peut pas dire qu'il ne s'est rien passé.

Bernard GENAY se sent gêné par cette intervention. Il pense que si la CCM s'était occupée de cette question, cela aurait donné plus de visibilité aux actions de la CCM. C'est ce qu'il a précisé au Bureau du 18 octobre dernier.

↳ *Journée jeunesse*

Le carrefour des Pays Lorrains organise une réunion sur les politiques de la jeunesse le 28 novembre à Seranville à partir de 16h. Les personnes intéressées peuvent s'inscrire auprès de la CCM.

↳ *Maison de santé*

M. SCHOFFEL indique que la porte d'entrée de la maison de santé n'est pas adaptée aux personnes à mobilité réduite (difficulté d'ouverture).

↳ *Intervention Mme BALLAND*

« Mesdames, messieurs les membres du conseil communautaire. Je vais dire plutôt Monsieur, un peu de discrétion serait bienvenue, car critiquer un maire et les conseillers municipaux lors de vos visites dans les villages, surtout prendre à partie les épouses dans un magasin de Gerbéviller, n'est pas très élégant, ni intelligent. Merci de rester discret à l'avenir et quand il y a un problème, pourquoi ne pas en débattre lors d'un conseil communautaire devant les intéressés. Je vous remercie de votre attention. »

Prochain Conseil communautaire :
Le lundi 19 décembre à 20h30 à Fraimbois
Prochain bureau :
le mardi 6 décembre à Gerbéviller

A Gerbéviller le
21 novembre 2011,

Le Président

François GENAY

Destinataires du compte-rendu :

- membres du Conseil Communautaire
- Yves WILLER, conseiller général